

La fête foraine à Annemasse cet été

Afin d'animer le centre-ville cet été et soutenir économiquement les forains, la Ville d'Annemasse les autorise à organiser une fête foraine au mois d'août, dans le respect des règles sanitaires.

La fête foraine du printemps, qui devait avoir lieu en avril dernier, avait en effet été annulée compte tenu de la crise sanitaire.

La fête foraine sera ouverte au public du **samedi 1er au dimanche 9 août** et s'installera sur la **place des Marchés**.

Elle sera ouverte tous les jours de la semaine, **du dimanche au jeudi jusqu'à 20h**. La période étant propice à une ouverture plus tardive (vacances scolaires, jours plus longs en été), elle sera exceptionnellement ouverte les **vendredis et samedis jusqu'à 22h**.

Afin de ne pas générer des nuisances auprès des riverains, la sonorisation et les micros seront coupés dès 20h ces jours-là.

Mesures sanitaires :

Les forains s'engagent à appliquer un protocole sanitaire conforme aux exigences réglementaires et aux risques de l'activité, qui comporte :

- l'obligation du port de masque
- la gestion des files d'attente par surveillance ou signalisation
- la mise à disposition d'un distributeur de gel hydro-alcoolique à la montée des attractions
- une sortie des attractions séparée de l'entrée par au moins deux mètres
- une désinfection toutes les heures des attractions

COMMUNIQUÉ DE PRESSE